

STIR

Société Tunisienne Des Industries de Raffinage

Appel d'offres international N° 41095/15 ACQUISITION DE TUBES ET RACCORDERIES

La société Tunisienne des Industries de Raffinage se propose de lancer un appel d'offres international pour l'acquisition de tubes et raccorderies pour le remplacement du serpentín de la partie convective du four 01F1.

Cet appel d'offres est réparti en deux lots :

- Lot 1 : Acquisition de tubes picotés
- Lot 2 : Acquisition de tubes lisses et raccorderies

Il est à signaler que chaque soumissionnaire pourra participer à un ou deux lots à la fois.

Les sociétés spécialisées peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Bureau d'Ordre Central STIR / Bizerte, du 20/11/2015 jusqu'au 04/01/2016 contre le paiement d'une somme de 50 dinars.

Les offres doivent parvenir en (2) deux exemplaires, par voie postale et recommandés, ou par rapid poste ou être déposées directement au bureau d'ordre central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, STIR, Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **Mardi 12 Janvier 2016 à 12h00**.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

1. Une enveloppe extérieure sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention **"A ne pas ouvrir appel d'offres international N° 41095/15 Acquisition de tubes et raccorderies"** et devra contenir la caution provisoire, sous peine de rejet de l'offre, d'un montant égal à :
 - Deux mille Cinq cent dinars (2 500 DT) en cas de participation pour le lot 1.
 - Mille dinars (1 000 DT) en cas de participation pour le lot 2.
 - Trois Mille Cinq Cent Dinars (3 500 DT) en cas de participation aux deux lots à la fois.

Ainsi que les pièces constituant le dossier administratif et les deux enveloppes suivantes :

2. Une enveloppe (A) portant la mention **"Offre technique"** contenant la proposition technique sans aucune indication des prix (conformément aux dispositions du cahier des clauses techniques particulières).

3. Une enveloppe (B) portant la mention "Offre financière" qui devra contenir obligatoirement la soumission dûment remplie, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire ainsi que le détail des prix.

Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération.

Il est à noter que la séance d'ouverture des offres techniques et financières est publique.

Cette séance se tiendra le **Mardi 12 Janvier 2016 à 14h00** au siège de la STIR à Bizerte à l'adresse suivante : **STIR, Zarzouna Raffinerie, BP : 45/46, 7021 Bizerte.**

Les pièces constituant le dossier administratif se présentent comme suit :

Pour les soumissionnaires domiciliés en Tunisie :

- Les cahiers des charges (CCAP et CCTP) signés, paraphés et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes les pages sans aucune indication sur les prix.
- Un certificat de non faillite ou de redressement judiciaire.
- Un certificat d'affiliation à la CNSS en copie originale ou en copie conforme à l'originale (les copies scannées ne seront pas acceptées).
- Une attestation de situation fiscale, valable à la date limite de réception des offres en copie originale ou en copie conforme à l'originale (les copies scannées ne seront pas acceptées).
- Une attestation de non influence.
- Une fiche de présentation à remplir
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STIR ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Un extrait du registre du commerce.

Pour les soumissionnaires domiciliés à l'étranger :

- Les cahiers des charges (CCAP et CCTP) signés, paraphés et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes les pages sans aucune indication sur les prix.
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine des soumissionnaires non résidents en Tunisie. (Les copies scannées ne sont pas acceptées).
- Une attestation de non influence.
- Une fiche de présentation à remplir
- Un extrait du registre du commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de deux (2) mois à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

NB : chaque document doit être certifié conforme à l'original par l'administration compétente.